

AVIS DE REQUÊTE ET D'AUDIENCE

**CONCERNANT LA REQUÊTE DU
PARTENARIAT KRUGER ENERGY PORT ALMA LIMITED
EN VUE D'OBTENIR L'AUTORISATION DE CONSTRUIRE
DES INSTALLATIONS DE TRANSPORT DANS LE CADRE DU PROJET D'ÉNERGIE ÉOLIENNE DE PORT ALMA**

Le Partenariat Kruger Energy Port Alma Wind Limited (ci-après, le « Requérant » ou « KEPA ») a présenté une requête datée du 12 janvier 2007 auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario (ci-après, la « Commission ») aux termes de l'article 92 de la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario, L.O., c. 15, Annexe B, en vue d'obtenir une ordonnance de la Commission l'autorisant à construire une ligne de transport de 230 kV à simple circuit d'environ 12 kilomètres ainsi que des installations connexes. La ligne de transport s'étendrait du nouveau poste de transformation (« PT ») de KEPA situé à environ 6 km à l'ouest de la ville de Merlin à un nouveau poste de sectionnement, soit le poste de raccordement (« PR ») de KEPA, à environ 24 km à l'ouest de Chatham, entre le PT de Chatham et le PT de Lauzon. Au PR de KEPA, la ligne de transport proposée sera raccordée aux lignes de transport de 230 kV existantes C23Z ou C24Z d'Hydro One Networks Inc.

La construction des installations connexes, soit PT et PR de KEPA, fait partie de la requête. Les installations proposées serviront le projet d'énergie éolienne de Kruger Energy Port Alma. Une carte présentant l'emplacement des installations proposées est jointe au présent avis.

Le requérant propose de débiter la construction d'ici au mois de juillet 2007, afin d'atteindre son objectif de mise en service en mai 2008. Les coûts des installations proposées seront assumés par le requérant.

La Commission a assigné à cette requête le numéro EB-2007-0006.

Comment consulter les documents présentés par le requérant

Des exemplaires de la requête et des documents à l'appui présentés à l'avance seront disponibles pour consultation dans les bureaux de la Commission, ainsi qu'au siège social du Requérant aux adresses indiquées ci-dessous.

Comment participer

Vous pouvez participer à la présente instance de l'une des trois façons suivantes :

1. Vous pouvez faire parvenir une lettre de commentaires à la Commission. Si vous avez l'intention de faire une présentation orale, votre lettre doit inclure une requête à cet effet. Elle doit parvenir à la Commission au plus tard 30 jours après la publication du présent avis ou, si cet avis vous a été signifié directement, au plus tard 30 jours suivant la date de réception de l'avis.
2. Vous pouvez demander le statut d'observateur afin de recevoir les documents publiés par la Commission durant l'instance. Vous devez présenter votre requête dans une lettre d'intervention, laquelle doit parvenir au plus tard 10 jours après la publication du présent avis ou, si l'on vous a signifié le présent avis en main propre, au plus tard 10 jours après la date de signification.
3. Vous pouvez demander le statut d'intervenant si vous désirez participer activement à l'instance. Vous devez présenter votre requête dans une lettre d'intervention, laquelle doit parvenir au plus tard 10 jours après la publication du présent avis ou, si l'on vous a signifié le présent avis en main propre, au plus tard 10 jours après la date de signification. Votre lettre d'intervention doit décrire la manière dont vous êtes ou pourriez être touché par l'instance et doit préciser si vous représentez un groupe et, le cas échéant, décrire ce groupe et ses membres. La Commission peut choisir de tenir une audience écrite ou orale. Votre lettre d'intervention doit indiquer si vous préférez une audience écrite ou une audience orale et préciser les raisons sur lesquelles votre préférence est fondée. La Commission peut attribuer des dépens dans cette instance. Vous devez indiquer dans votre lettre d'intervention si vous entendez solliciter des dépens auprès du requérant ainsi que les motifs établissant votre admissibilité aux dépens. Vous devez également remettre une copie de votre lettre d'intervention au requérant.

Vous voulez en savoir plus?

Vous pouvez obtenir davantage de renseignements sur la manière de participer en visitant le site Web de la Commission à www.oeb.gov.on.ca ou en appelant notre Centre des relations avec les consommateurs au 1 877 632-2727.

Comment nous joindre

Lorsque vous répondez au présent avis, veuillez citer le numéro de dossier de la Commission EB-2007-0006. Il est également important d'indiquer votre nom, votre numéro de téléphone ainsi que votre adresse postale et, le cas échéant, votre adresse électronique et votre numéro de télécopieur. Toutes les communications doivent être adressées à la secrétaire de la Commission à l'adresse indiquée plus bas, et doivent être **reçues au plus tard à 16 h 45 le jour exigé**.

Pour votre commodité, la Commission accepte les lettres de commentaires par courrier ordinaire ou électronique. Notre adresse électronique est : boardsec@oeb.gov.on.ca. Veuillez indiquer le numéro de référence du dossier de requête à la ligne « objet » de votre courriel.

Les lettres d'intervention doivent être envoyées par courrier ordinaire à l'adresse indiquée plus bas. N'oubliez pas de faire parvenir un exemplaire de votre requête d'intervention au requérant à l'adresse indiquée plus bas.

IMPORTANT

SI VOUS NE RÉPONDEZ PAS CONFORMÉMENT AUX TERMES DU PRÉSENT AVIS, LA COMMISSION PEUT PROCÉDER EN VOTRE ABSENCE ET VOUS NE RECEVREZ AUCUN AUTRE AVIS CONCERNANT CETTE PROCÉDURE.

DE PLUS, SI L'AUTORISATION DE CONSTRUIRE EST ACCORDÉE, KRUGER ENERGY PORT ALMA LP POURRA PRÉSENTER UNE REQUÊTE VISANT À OBTENIR LE DROIT DE PROCÉDER À DES EXPROPRIATIONS AU BESOIN.

ADRESSES

(Pour consulter un exemplaire de la requête)

Commission de l'énergie de l'Ontario
À l'attention de Mme Kirsten Walli
Secrétaire de la Commission
C.P. 2319, 27e étage
2300, rue Yonge
Toronto (Ontario) M4P 1E4
Tél. : 1 888 632-6273
(sans frais)
Télé. : 416 440-7656
Courriel : boardsec@oeb.gov.on.ca

**Partenariat Kruger Energy
Port Alma Ltd.**
À l'attention de
M. Guy J. Paquette
Directeur des affaires
juridiques
3285, chemin Bedford
Montréal (Québec) H3S 1G5
Tél. : 514 343-3247
Télé. : 514 343-3124
Courriel : gpaquette@kruger.com

Conseiller juridique du requérant
Borden Ladner Gervais LLP
À l'attention de Mme Christine E. Long
Conseillère juridique
Scotia Plaza
40, rue King Ouest
Toronto (Ontario) M5H 3Y4
Tél. : 416 367-6683
Télé. : 416 361-2770
Courriel : clong@blgcanada.com

Fait à Toronto le 22 février 2007.

COMMISSION DE
L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Original signé par

Peter H. O'Dell
Secrétaire adjoint

ANNEXE A

AVIS DE REQUÊTE ET
D'AUDIENCE

Carte
Partenariat Kruger Energy
Port Alma Ltd.
Ligne de transport de 230
kV proposée

DATÉE
du 22 février 2007

Kruger Energy Port Alma LP Proposed 230 kV Transmission Line

